

PUBLIE LE 23 AVR. 2026

N/LP/EC
/SERVICE DES ASSEMBLEES

2026 - 249

ARRETE

**OBJET : Délégation de fonctions – Arrêté provisoire d'urgence
Admission en soins psychiatriques**

LE MAIRE DE SALON-DE-PROVENCE

Vu le code de la Santé Publique et notamment l'article L 3213-2,

Vu l'article L 2212-2 (6°) du code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2122-18 du code général des Collectivités Territoriales,

Considérant que compte tenu de la mise en place d'un système d'astreinte hebdomadaire, il est nécessaire de donner aux élus qui y participent délégation de fonctions en matière d'admission provisoire en soins psychiatriques.

A R R E T E

ARTICLE 1 : Sont délégués pour l'application des articles L 3213-2 du code de la Santé Publique et L 2212-2 (6°) du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur l'admission en soins psychiatriques :

Monsieur David YTIER, Adjoint au Maire

Madame Marylène BONFILLON, Adjointe au Maire

Monsieur Michel ROUX, Adjoint au Maire

Madame Stéphanie BAGNIS, Adjointe au Maire

Monsieur Fabrice ZINSSNER, Adjoint au Maire

Madame Emmanuelle COSSON-DANSET, Adjointe au Maire

Monsieur Ali MOFREDJ, Adjoint au Maire

Madame Marie-France SOURD, Adjointe au Maire

Monsieur Jean-Pierre BELIERES, Adjoint au Maire

Madame Vanessa GUILLORET, Adjointe au Maire

Monsieur Eric ORSAL, Adjoint au Maire

Madame Mehrnoosh SAHRANAVARD, Adjointe au Maire

Monsieur Claude CUNIN, Conseiller Municipal

Monsieur Jo SALVI, Conseiller Municipal

Madame Danielle MALLART, Conseillère Municipale

Madame Marie-José LOUBARECHE, Conseillère Municipale

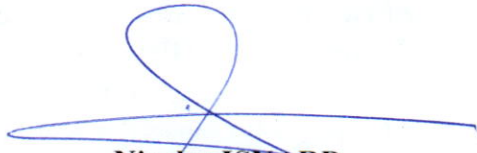
- 2 -

Monsieur Jean-Pierre CARUSO, Conseiller Municipal
Monsieur Pascal BOUCHER, Conseiller Municipal
Monsieur Christian BONIJOL, Conseiller Municipal
Monsieur Patrick URVOY, Conseiller Municipal
Madame Catherine THIERRY, Conseillère Municipale
Monsieur Patrick ALVISI, Conseiller Municipal
Monsieur Alain SOLER, Conseiller Municipal
Monsieur Jean-Luc MIOUSSET, Conseiller Municipal
Monsieur Jean-François STEINBACH, Conseiller Municipal
Madame Catherine VIVILLE, Conseillère Municipale
Monsieur Didier BARRIELLE, Conseiller Municipal
Madame Isabelle CORVELLEC, Conseillère Municipale
Madame Sandrine GELY, Conseillère Municipale
Madame Julie BOUSQUET-FABRE, Conseillère Municipale
Madame Kathryn MOUGAMMADOU, Conseillère Municipale
Madame Elodie BECHLIAN-MARCHAL, Conseillère Municipale
Madame Emilie PROUST-IMBERT, Conseillère Municipale
Monsieur Jonathan HAMOU, Conseiller Municipal
Monsieur Yoann BAGOT, Conseiller Municipal
Madame Alexandra GOMEZ-NAL, Conseillère Municipale
Madame Mathilde LE MOULT, Conseillère Municipale
Madame Margaux RAZEYRE, Conseillère Municipale

ARTICLE 2 : Monsieur le directeur général des services de la ville de Salon-de-Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le sous-préfet et notifiée à chacun des élus délégués.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois suivant sa publicité, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille (à adresser au 31 rue Jean-François Leca – 13235 Marseille – Cedex 2, pour plus d'informations voir le site <http://marseille.tribunal-administratif.fr/> ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir de <https://www.telerecours.fr/>) dans les conditions prévues à l'article L. 431-1 du code des relations entre le public et l'administration.

Fait à Salon-de-Provence, le 20 AVR. 2026



Nicolas ISNARD
Maire de Salon-de-Provence
Vice-Président du Conseil Régional
Président de la Métropole
Aix-Marseille-Provence